

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

**Délibération
n° 2007.06.264**

**Travaux
d'aménagement et
d'extension des
bureaux du site de
Frégeneuil - Lot
n°16 "Electricité" :
avenant n°3**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Bernard CHARRIER, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DES BUREAUX DU SITE DE FREGENEUIL - LOT N°16 "ELECTRICITE" : AVENANT N°3

Par délibération n°340 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement des bureaux du site de Frégeneuil (18 lots).

La commission d'appel d'offres du 1^{er} juin 2006 a attribué le lot n°16 « Electricité » à l'entreprise SNEE – ZI n° 3 – 16160 GOND-PONTOUVRE, pour un montant de 87 509,36 HT, soit 104 661,19 € TTC.

Par délibération n°63 du 1^{er} février 2007, le conseil communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus value de 2 477,60 € HT qui a porté le montant du marché à 89 986,96 € HT, soit une augmentation de 2,83 % par rapport au montant initial.

Par délibération n°204 du 24 mai 2007, un avenant n° 2 en plus value de 7 316,15 € HT a été approuvé, ce qui a porté le montant du marché à 97 303,11 € HT, soit une augmentation de 11,19 % par rapport au montant initial.

Il est nécessaire de passer un avenant n°3 en plus value pour les travaux suivants :

Travaux en plus value :

- Dépose des luminaires existants et mise à disposition ComAGA	294,58 € HT
- Ajout d'un poste dans salle reprographie	632,19 € HT
- Ajout de blocs de secours dans les vestiaires	132,36 € HT
- Câblage des blocs secours	62,76 € HT
- Ajout de fluos étanches de classe 2 dans les vestiaires	356,58 € HT
- Remplacement du simple allumage du local TGBT par un simple allumage à voyant	10,29 € HT
- Remplacement de simple allumage par de simple allumage à voyant dans les locaux ménage, fournitures, archives	30,87 € HT
- Allumage étanche à voyant dans local sous station	11,33 € HT
- Ajout d'un bloc de secours, câblage des blocs	31,38 € HT
- Remplacement du simple allumage par simple allumage à voyant dans local matériel, archives	20,58 € HT

Montant total en plus value 1 582,92 € HT

Travaux en moins value :

- Suppression de va et vient dans cellule administrative	- 64,50 € HT
- Suppression des fluos étanches dans les vestiaires	- 119,76 € HT

Montant total en moins value - 184,26 € HT
Total travaux 1 398,66 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 7 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 8 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°16 « Electricité » confié à l'entreprise SNEE – ZI n°3 – 16160 GOND-PONTOUVRE pour les travaux d'aménagement et d'extension des bureaux du site de Frégeneuil, ayant pour objet des travaux en plus value d'un montant de 1 398,66 € HT.

Le montant du marché passe à 98 701,77 € HT, soit une augmentation de 12,79 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 – rubrique 812 – budget assainissement – article 2313 – budget eau potable – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2007